

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL - LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Cité internationale de la gastronomie - Engagement de la phase opérationnelle

Monsieur le Maire expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 28 juin 2012, le Conseil Municipal a décidé la présentation de la candidature de la Ville à la création de la cité de la gastronomie. Cette cité constitue la mesure phare du plan de gestion associé à l'inscription par l'UNESCO en 2010 du repas gastronomique des Français au patrimoine mondial de l'humanité.

La Ville a répondu à l'appel à projet en déposant, en juillet 2012, un dossier auprès des Ministères de la Culture, de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et des instances concernées dont notamment la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires (MFPCA). La coordination de ce dossier a été assurée avec l'appui de Dijon Développement et Bourgogne Tourisme.

A l'issue de l'instruction du dossier, la Ville a été retenue en janvier 2013 pour faire partie du réseau qui constituera le socle des cités de la gastronomie.

Au vu de cette décision, les éléments suivants sont exposés.

La cité de la gastronomie de Dijon est un projet de dimension internationale de par la nature même de son ambition - faire connaître au monde le repas gastronomique des Français - qui s'inscrit dans un site historique prestigieux - hôpital général - aux portes du secteur sauvegardé, jouissant d'une accessibilité optimale.

Elle contribuera aussi à hisser Dijon et son agglomération au rang des métropoles structurantes du territoire.

Elle est en parfaite résonance avec le projet de classement des climats de Bourgogne au patrimoine mondial de l'humanité.

Enfin, elle répond pleinement aux objectifs de recomposition urbaine actés dans le cadre de l'écoPLU et à son orientation d'aménagement Grand Sud.

La programmation de la cité de la gastronomie, qui est encore susceptible d'évoluer, est structurée en quatre pôles comprenant quatorze éléments de programme répondant au cahier des charges de l'appel à projet lancé par la Mission Française du Patrimoine et des Cultures Alimentaires et repris dans celui de l'appel à manifestation d'intérêt annexé au rapport :

- un pôle culture et formation décliné autour d'un musée vivant de la gastronomie, d'un centre de formation, d'un auditorium multimédia, d'écoles hôtelière et des sommeliers ;
- un pôle commerce avec une vithèque, des commerces et de l'artisanat, un marché couvert et un lieu de pique-nique urbain ;
- un pôle hébergement pour lequel sont prévus un hôtel haut de gamme, une résidence hôtelière et un spa ;
- un pôle logistique autour d'un lieu d'accueil et des bureaux pour la partie administrative de la cité.

L'ensemble du projet totalise une surface développée de l'ordre de 26 000 m² dont environ 17 000 m² dans l'emprise des bâtiments historiques à conserver et à valoriser.

Le restant du site, occupé par des bâtiments contemporains, serait quant à lui déconstruit et devrait permettre l'aménagement d'un écoquartier.

Au vu de ces éléments et réitérant la volonté de la Ville de créer la cité de la gastronomie à Dijon, il est proposé :

- d'engager, aux côtés de Dijon Développement, Bourgogne Tourisme et du Grand Dijon, la phase opérationnelle ;
- d'organiser un appel à manifestation d'intérêt auprès d'investisseurs, selon le cahier des charges établi par la Ville ;
- de solliciter le cas échéant et en fonction des besoins, l'Établissement Public Foncier Local pour l'acquisition du terrain aujourd'hui occupé par l'hôpital général propriété du Centre Hospitalier Régional et Universitaire dont la libération est prévue fin 2014 ;
- de procéder aux études nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet (étude faune/flore, diagnostic préventif d'archéologie, etc.) ;
- de solliciter le soutien de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de tous autres organismes ou collectivités.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des grands projets, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1- décider l'engagement de la phase opérationnelle de la cité internationale de la gastronomie ;
- 2- décider l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt auprès d'investisseurs ;
- 3- approuver le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt annexé au rapport ;

- 4- solliciter, le cas échéant et en fonction des besoins, l'Établissement Public Foncier Local pour l'acquisition du terrain aujourd'hui occupé par l'hôpital général propriété du Centre Hospitalier Régional et Universitaire ;
- 5- décider l'engagement des études nécessaires à la mise en œuvre opérationnelle du projet ;
- 6- solliciter le soutien de la Région Bourgogne, du Département de la Côte d'Or, de la Chambre de Commerce et d'Industrie et tous autres organismes ou collectivités ;
- 7- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ